

L'indépendance : En finir avec le contentieux Québec-Canada, L'Action nationale, février 1999

Gilles Vandal, Professeur titulaire, Directeur du Département d'histoire et de sciences politiques, Université de Sherbrooke.

Ce texte ouvre un débat. Le contenu est sujet à beaucoup de discussion. Mais, à l'heure actuelle, le Québec ne peut se permettre de garder le silence. Il ne peut demeurer sur la défensive. Les troupes fédérales sont en guerre. Le Québec doit répondre.

La rédaction

## **1. La signification de l'élection de novembre 1998**

Compte tenu des sondages précédant l'élection, les résultats du scrutin du 30 novembre dernier en ont surpris plusieurs et en ont laissé plus d'un perplexe. Une fois de plus, les Québécois révélaient leur ambiguïté proverbiale. Plusieurs messages, parfois contradictoires, peuvent être décelés de l'élection québécoise de 1998. Les Québécois ont d'abord voté pour un bon gouvernement formé par le Parti Québécois; ont reconnu les efforts effectués depuis trois ans dans l'assainissement des finances publiques; ont reconnu que le gouvernement de Lucien Bouchard était plus apte que l'équipe de Jean Charest à défendre les intérêts du Québec; ont montré qu'ils formaient un électorat plutôt sophistiqué et que l'influence d'un chef de parti, si charismatique soit-il, a une influence limitée sur les résultats d'un scrutin électoral.

Par ailleurs, en refusant de donner au premier ministre Lucien Bouchard la victoire éclatante qu'il recherchait, les Québécois ont montré leur réticence à endosser son engagement à réunir les conditions gagnantes pour la tenue d'un éventuel référendum sur la souveraineté. Dans ce contexte, les récents louvoiements post-électoraux du premier ministre Bouchard concernant la démarche à suivre ne sont pas surprenants. Il est conscient qu'une réflexion en profondeur s'impose. Il hésite devant la réponse attendue, mais inexprimée par la population. Il doit toutefois favoriser une réflexion en profondeur et l'entreprendre sans tarder. Attendre davantage, c'est abandonner la bataille au gouvernement fédéral.

Le message du 30 novembre n'est pas aussi négatif pour le gouvernement Bouchard qu'on pourrait le croire à première vue. Les libéraux ont obtenu en terme de voix leur troisième pire score électoral des cinquante dernières années et leur cinquième plus mauvais résultat depuis 1897. Bien plus, la base électorale libérale est confinée à Montréal et à deux régions périphériques: l'Estrie et l'Outaouais. L'appui libéral dans l'électorat francophone ne cesse de s'effriter depuis le début des années 1990, dépassant à peine les 30%. L'élection de 1998 a montré que le message libéral ne passait pas parce que ce parti n'a plus de position constitutionnelle bien définie concernant les revendications autonomistes du Québec. Par contre, l'ADQ, dont le programme constitutionnel consiste à récupérer le contrôle de 22 champs

de compétence envahis par le gouvernement fédéral, est devenu un refuge pour bon nombre de nationalistes mous.

Mais par dessus tout, les Québécois ont montré lors de la dernière élection qu'ils étaient fatigués des débats interminables et stériles sur l'avenir du Québec qui les divisent toujours davantage sans jamais rien régler. Par ailleurs, Les Québécois ne sont pas prêts à appuyer majoritairement ni la souveraineté, ni le statu quo constitutionnel, d'où l'appui important que l'ADQ a obtenu.

## **2. Un avenir politique apparemment bloqué**

### **Un agenda constitutionnel bloqué**

Depuis les échecs de Meech et de Charlottetown, le gouvernement fédéral et ceux des autres provinces ont mis en veilleuse toute velléité de réformer globalement et en profondeur le système politique canadien. La constitution de 1982 satisfait très clairement les élites canadiennes et à peu près plus personne hors Québec, à part Preston Manning, ne ressent de besoin urgent de changer cette dernière. Ces élites considèrent que les demandes québécoises comme de simples caprices faisant partie d'une obsession constitutionnelle. Par conséquent, elles se refusent à voir plus longtemps le Canada pris en otage par le Québec.

La position du reste du Canada (ROC), c'est d'offrir le moins possible au Québec tout en évitant de fermer la porte. On veut montrer aux Québécois que la souveraineté n'est pas nécessaire, et même plus qu'elle causerait plus de problèmes qu'elle n'en réglerait. Pour ce faire, on recourt au discours creux du fédéralisme flexible tout en jouant à la fois de la carotte (Accord de Calgary, amendement constitutionnel sur les commissions scolaires linguistiques) et du bâton (Stéphane Dion, renvoi à la Cour Suprême). On recule sur un aspect (accord sur le transfert de la main-d'oeuvre), pour ensuite envahir d'autres champs de compétence provinciale (bourses du millénaire). La stratégie fédéraliste consiste à tenir le débat ouvert tout en reportant ultérieurement les discussions en profondeur sur le contentieux Québec-Canada.

Le Parti libéral du Québec a fait sienne cette position depuis les échecs répétés de Meech et de Charlottetown. Les libéraux du Québec se sont résignés au fait que le fédéralisme canadien est incapable de répondre à la volonté québécoise d'une plus grande autonomie. L'adoption de leur programme constitutionnel, Reconnaissance et Interdépendance, au printemps 1997, reflète ce virage important et l'abandon par ce parti de toute velléité de revendications autonomistes. Le PLQ a fait le constat que le Québec n'avait pas d'autres choix que de se conformer à la réalité canadienne. L'arrivée de Jean Charest (2) à la tête du PLQ illustre d'ailleurs remarquablement bien le virage qui est survenu au sein de ce parti depuis 1992. Le Canada est donc devenu le seul choix du PLQ. Ce n'est pas accidentel si Jean Charest a fait du refus de tenir tout référendum le thème majeur de sa campagne électorale.

Il n'est pas surprenant dans ce contexte que l'on évite à tout prix, dans le camp fédéraliste, d'ouvrir la boîte de Pandore constitutionnelle. On affirme qu'il sera possible de régler une fois

pour toute le contentieux Québec-Canada seulement après l'élection d'un gouvernement fédéraliste à Québec. En d'autres mots, une fois que le peuple québécois aura abandonné ses principales revendications traditionnelles et aura accepté que le Québec soit une province comme les autres. Alors seulement, le reste du Canada sera prêt à discuter sérieusement de changements constitutionnels avec le gouvernement du Québec.

La stratégie fédéraliste consiste à gagner du temps. Cette stratégie mise donc sur la lassitude des Québécois, sur leur fatigue constitutionnelle. On recourt à une politique d'usure, car les fédéralistes sont conscients qu'à long terme le temps travaille en leur faveur.

Dans ces circonstances, le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces ont tout avantage à voir l'actuel gouvernement du Québec se cloisonner dans un agenda rigide lié à la souveraineté. Les discours du premier ministre Jean Chrétien le démontrent très bien, lorsqu'il affirme que la seule question acceptable pour lui en serait une qui porterait sur la sécession. Ce que le gouvernement fédéral et le reste du Canada ne veulent surtout pas, peu importe le discours officiel, c'est de rouvrir le débat constitutionnel pour répondre aux demandes du Québec. Le Canada tel qu'il est leur convient très bien. Pour eux, tout a été réglé en 1982.

Le gouvernement du Québec doit donc se doter d'une stratégie forçant le reste du Canada à rouvrir la boîte de Pandore constitutionnelle. Dans le contexte actuel, seul un gouvernement souverainiste à Québec peut le faire. Mais pour cela, il a besoin d'établir un rapport de force qui repose sur un large consensus québécois, dans le cadre d'un projet rassembleur non partisan.

### **Diminution de la ferveur nationaliste**

Les résultats de l'élection du 30 novembre sont venus confirmer ce que démontraient les sondages. L'option souverainiste est en perte de vitesse et ne recueille tout au plus qu'entre 40 et 45 % de la faveur de l'électorat. En ce sens, le discours fédéraliste consistant à affirmer qu'il y a des problèmes plus importants que de parler de constitution et de souveraineté a porté fruit. Ce discours a permis à Jean Charest, comme nous l'avons mentionné plus haut, de faire de l'opposition à la tenue de tout référendum le thème majeur de sa campagne, comme si le contentieux Québec-Canada avait déjà été réglé. Ainsi, sondage après sondage, plus de 70 % des Québécois affirmaient à l'automne 1998 leur opposition à la tenue d'un référendum sur la souveraineté au cours du prochain mandat du gouvernement. La ferveur nationaliste semble donc loin de ce qu'elle était au début des années 1990.

Cependant, le tableau est beaucoup moins noir qu'il apparaît à première vue. D'abord, le gouvernement Bouchard a été réélu, en dépit de l'effet Charest du printemps dernier. De plus, pour la première fois depuis 1995, une majorité des Québécois affirmaient dans un sondage réalisé au début de novembre 1998 que le peuple Québécois a le droit de se séparer (73%), qu'il a les compétences humaines, techniques et financières pour former un État souverain (64%), que la réforme du fédéralisme est impossible (62%) et que la souveraineté est réalisable (65%).(3)

Toutefois, ces mêmes Québécois désirent aussi dans une proportion de 70% donner une dernière chance au fédéralisme canadien. Cette ambiguïté des Québécois est peut-être surprenante. Mais elle est assez compréhensible et reflète bien le tempérament des Québécois. Ces derniers ne sont pas prêts à faire la souveraineté sur un coup de tête. Cette attitude reflète une grande prudence et une maturité politique certaine. Beaucoup de Québécois entendent donc la souveraineté comme une mesure à laquelle ils recourront que s'ils n'ont pas d'autres choix.

Le peuple québécois semble donc aujourd'hui confronté à une situation sans issue. D'une part, le gouvernement fédéral et neuf provinces qui ne sont pas disposés à entamer des discussions constitutionnelles pour régler le contentieux Québec-Canada. D'autre part, le gouvernement souverainiste du Québec ne semble pas disposer de suffisamment d'appui populaire pour tenir un référendum sur la souveraineté.

Par ailleurs, bien que le présent gouvernement du Québec dirigé par Lucien Bouchard n'ait pas reçu le mandat moral de tenir un référendum sur la souveraineté, ce dernier jouit tout de même de certains atouts dont le plus important à court terme est le temps, étant au début de son mandat. De plus, il dispose d'une certaine marge de manoeuvre en dépit d'un horizon constitutionnel en apparence bloqué. Il pourrait donc avec un peu de vision et en développant le consensus québécois autour d'un projet rassembleur faire débloquer la situation.

### **3. Les diverses options ouvertes au gouvernement du Québec**

Dans les circonstances actuelles, l'avenir politique du Québec semble bloqué et ce, tant et aussi longtemps que les Québécois seront incapables de se brancher, d'affirmer ce qu'ils veulent vraiment. En dépit des résultats mitigés de la dernière élection, le gouvernement du Québec dispose de plusieurs options. Il peut:

**Primo:** prendre note du résultat électoral et adopter un moratoire sur le débat constitutionnel et la tenue d'un référendum sur la souveraineté. Même si cette option satisferait beaucoup de fédéralistes québécois, sans mentionner ceux des autres provinces, elle n'est pas vraiment acceptable pour le Québec. Elle signifierait à toute fin pratique une reconnaissance que le Québec n'était pas vraiment sérieux dans ses revendications autonomistes des 40 dernières années, qu'il peut facilement s'accommoder du statu quo et que le problème québécois est à toutes fins réglé.

**Secundo:** tenir coûte que coûte un référendum sur la souveraineté. Cette option répondrait sans doute aux demandes de l'aile nationaliste pure et dure du PQ. Mais compte tenu des fortes probabilités d'une importante défaite, la tenue d'un tel référendum ne ferait qu'affaiblir davantage la position du Québec. Cette option n'est donc pas plus réaliste que la première.

**Tertio:** tenter de réunir les conditions gagnantes et ne tenir un référendum sur la souveraineté que si lesdites conditions sont réunies. Mais cette option rend plus qu'improbable la tenue d'un

tel référendum. Elle pose le problème de définir ce que l'on entend par conditions gagnantes. Comment pourrait-on créer la ferveur nationaliste nécessaire à la victoire finale ?

**Quarto:** proposer une offre de partenariat au reste du Canada. Cette option peut paraître intéressante à première vue. Si le reste du Canada acquiesce à l'offre, il n'y a alors pas de problème et la souveraineté-partenariat va se faire d'elle-même. Mais il ne faut pas trop compter là-dessus. Si le reste du Canada refuse, le gouvernement du Québec peut toujours alors tenir un référendum sur la souveraineté. Mais les résultats d'un tel référendum seraient largement influencés par le refus du Canada de négocier au préalable le partenariat. On retourne donc plus ou moins à la situation de 1995, ferveur nationaliste en moins.

**Quinto:** proposer une réforme du fédéralisme canadien répondant aux aspirations traditionnelles du Québec. Malgré les apparences, cette proposition est à la fois plus radicale et plus hardie dans la perspective d'un gouvernement souverainiste. Et pourtant, c'est celle qui a le plus de chance de faire débloquer le contentieux Québec-Canada, voire même de réaliser la souveraineté du Québec.

#### **4. Plaidoyer pour une réouverture du contentieux Québec-Canada**

Le premier objectif du gouvernement du Québec doit être de forcer la réouverture du débat constitutionnel par une offre de renouvellement du fédéralisme canadien à partir des aspirations traditionnelles du Québec. Cette offre pourrait se faire dans le cadre d'un énoncé de politique où le gouvernement affirmerait son désir de régler une fois pour toutes le contentieux Québec-Canada et que par conséquent il est disposé à tout mettre sur la table et à examiner toutes les avenues possibles.

Certes, les protagonistes des deux côtés de l'arène politique vont s'opposer farouchement à une telle démarche pour des raisons différentes. Les souverainistes purs et durs vont affirmer que cette démarche est inutile, que cette approche a déjà été tentée sans succès à Meech et à Charlottetown. Le reste du Canada a alors dit non au Québec. Une telle démarche représente donc pour eux une perte de temps qui ne fera que diviser davantage les Québécois.

Par contre, les Chrétien, Dion et autres fédéralistes vont déchirer leur chemise devant ce qu'ils considéreront comme une nouvelle astuce du Parti québécois. Ils dénonceront immédiatement une telle démarche, accusant le gouvernement du Québec de mauvaise foi et de ne chercher qu'à réaliser par une voie détournée son projet de souveraineté. Ils affirmeront avec force que le reste du Canada ne négociera jamais le couteau sur la gorge. Ils ajouteront que leur stratégie de petits pas fonctionne bien. Ils ont tout avantage à court-circuiter dès le départ une telle proposition venant du gouvernement du Québec.

Mais au-delà des lignes de parti, la démarche proposée s'inscrit dans la foulée de l'élection du 30 novembre, où les Québécois exprimaient leur désir de donner une dernière chance au Canada.

Voyons donc plus en détail le contenu de la démarche proposée en cinq points.

**Première étape:** énoncé de politique devant l'Assemblée nationale

Cet énoncé politique pourrait contenir les [neuf] éléments suivants:

- affirmation de la volonté du gouvernement du Québec de régler une fois pour toutes le contentieux Québec-Canada et engagement à signer à certaines conditions la constitution canadienne;
- réaffirmation des demandes traditionnelles du Québec (sur la base du rapport de la Commission Bélanger-Campeau et de la loi 150);
- définition des conditions minimales non négociables qui pourraient inclure le droit de veto sur tout amendement touchant le statut du Québec, l'abrogation du pouvoir de dépenser, l'abolition des pouvoirs résiduels, le prélèvement des impôts sur le territoire du Québec, le prélèvement des taxes de ventes, d'accise;
- compétence exclusive dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la santé, de la sécurité sociale, de la main-d'oeuvre, des communications, du développement régional, de l'administration de la justice, soit dans tous les domaines qui ont trait à la croissance humaine des Québécois, à leur affirmation économique, à leur épanouissement culturel et au rayonnement de la communauté québécoise;
- définition des éléments à compétence partagée qui seraient négociables, comme la représentation internationale du Québec et tous autres domaines d'intérêts communs;
- définition des éléments de compétences fédérales; exemple: la défense;
- définition du processus à suivre;
- engagement du Québec de renoncer à la souveraineté si le reste du Canada accepte les demandes du Québec et signe un accord sur les bases de la présente proposition;
- engagement du Québec de tenir un référendum sur la souveraineté si le reste du Canada rejetait les demandes du Québec.

Cet énoncé de politique pourrait avoir lieu dès le printemps 1999. Il est évident que cet énoncé pourrait prendre un cadre plus général où tout serait mis sur la table. Mais au préalable il faudrait que le Canada anglais reconnaisse l'existence du peuple québécois.

**Deuxième étape:** débat de la proposition dans le cadre d'une commission parlementaire spéciale

La tenue d'une commission parlementaire vise à permettre un débat public sur l'avenir du Québec; à mettre à jour les demandes du Québec; à permettre à différents groupes et experts d'exprimer leur point de vue; à rétablir le large consensus québécois qui existait au début des années 1990.

Cette commission parlementaire spéciale pourrait se tenir à l'automne 1999.

L'Assemblée nationale adopterait une loi au printemps 2000, à la suite du dépôt du rapport de la commission parlementaire spéciale, sur l'engagement du gouvernement du Québec de signer la constitution canadienne à certaines conditions bien précises.

**Troisième étape:** adoption d'un projet de loi sur la question référendaire

La question pourrait être:

Êtes-vous d'accord pour que le gouvernement du Québec signe la constitution canadienne selon les conditions stipulées dans la loi XX.

Question claire et sans ambiguïté. Elle choquerait plusieurs souverainistes, mais les avantages sont énormes. Une telle question créerait un large consensus au Québec. Elle affirmerait la volonté du Québec de demeurer dans le Canada, mais pas à n'importe quelles conditions. La balle serait dans le camp du ROC.

La question référendaire pourrait être adoptée au printemps ou à l'automne 2000.

**Quatrième étape:** tenue du référendum proposé au moment fixé par le gouvernement du Québec

Si on peut s'attendre à une réponse largement positive de la population québécoise, alors certains pourraient se demander quelle est la nécessité de tenir un tel référendum au lieu d'entamer, à la suite d'une motion de l'Assemblée nationale, les discussions avec le reste du Canada. Pourquoi ne pas procéder comme en 1991-1992 et éviter ainsi des dépenses inutiles?

Il y a plusieurs raisons pour ce faire:

**D'abord**, il y a une question de légitimité politique. Le gouvernement du Québec n'a pas demandé et n'a pas par conséquent reçu de mandat de réformer le fédéralisme.

**Deuxièmement**, un tel référendum permettrait d'affirmer haut et fort au reste du Canada que le gouvernement québécois ne parle pas seulement en son nom mais qu'il exprime aussi la volonté du peuple québécois. L'expression du large consensus québécois donnerait donc plus de force aux demandes du Québec.

**Troisièmement**, il faut prendre en compte la décision de la Cour Suprême. Le reste du Canada serait très mal vu de refuser de négocier après la tenue d'un tel référendum. La décision de la Cour Suprême a tracé la voie qu'il faut suivre.

**Quatrièmement**, la tenue d'un tel référendum s'inscrit en continuité avec le développement du cadre démocratique des sociétés modernes (Suisse, États-Unis). On fait la démonstration une fois de plus que l'avenir du Québec doit être d'abord décidé par le peuple québécois et non par ses élites.

Ce référendum pourrait se tenir au printemps ou à l'automne 2000.

### **Cinquième étape:** définition du cadre des négociations

Le cadre des négociations serait déterminé par une loi adoptée par l'Assemblée nationale. Cette loi stipulerait clairement non seulement les demandes du Québec, mais aussi le déroulement et la durée des négociations, qui ne devrait pas dépasser un an.

Pour éviter toute accusation de mauvaise foi de sa part, le gouvernement du Québec pourrait mettre sur pied, comme il avait prévu le faire en 1995, une commission indépendante de surveillance des négociations.

Le gouvernement du Québec aurait la possibilité de mettre fin aux négociations en tout temps suite à un rapport de la commission de surveillance révélant un refus de négocier du reste du Canada. Il serait alors en droit de tenir un référendum sur la souveraineté au moment qu'il le jugerait à propos.

### **5. Les avantages de la démarche proposée**

Cette démarche comporte plusieurs avantages importants. Elle permettrait entre autres de

**Primo:** rouvrir le contentieux Québec-Canada en obligeant le reste du Canada à répondre aux demandes du Québec

L'adoption de la démarche proposée permettrait non seulement au Québec de réaffirmer clairement ses demandes traditionnelles à partir d'un large consensus québécois. Bien plus, le débat constitutionnel serait rouvert selon des termes définis par le Québec.

L'exigence de résultat contenue dans la démarche proposée forcerait le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces à répondre aux demandes formulées par le peuple québécois. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la décision de la Cour Suprême contraint d'ailleurs le reste du Canada à négocier. Le gouvernement fédéral et ceux des autres provinces n'auraient donc pas le choix.

En forçant le reste du Canada à négocier sur la base des conditions établies par l'Assemblée nationale et entérinée par le peuple québécois, la démarche proposée aurait de bonne chance de mettre fin à un long contentieux qui divise le Québec et le Canada depuis plus de cinquante ans. Le Québec aurait alors obtenu un statut particulier dans le cadre d'un fédéralisme asymétrique lui permettant d'exercer les pouvoirs d'un état quasi-souverain tout en évitant une rupture brutale.

Par contre, tout refus de négocier de la part du reste du Canada aurait des conséquences incalculables. Imaginons ici un peu la secousse psychologique qu'un nouveau refus du reste du Canada aurait sur la population québécoise. Ce refus serait perçu comme un nouveau rejet de tout le Québec. C'est au peuple québécois que l'on aurait alors dit non. Les effets seraient d'autant plus dévastateurs que ce nouveau rejet du Québec surviendrait après que le peuple québécois aurait parlé fort par voix référendaire.



Dans un tel contexte, un référendum sur la souveraineté ne pourrait être que gagnant.

**Secundo:** donner au gouvernement du Québec le contrôle de l'agenda constitutionnel

Le gouvernement du Québec prendrait ainsi le leadership de l'agenda constitutionnel, fixerait les conditions du débat et définirait les règles du jeu. La démarche proposée permettrait aussi au gouvernement du Québec de se doter d'un échéancier précis et limité dans le temps dont il serait le seul à avoir le contrôle. Le projet d'échéancier contenu dans le présent document n'est donné qu'à titre d'exemple. Il pourrait être modifié selon la conjoncture.

**Tertio:** faire de l'avenir politique du Québec une priorité immédiate

Le gouvernement du Québec aura atteint au printemps 1999 l'objectif du déficit zéro. Après la période des grandes coupures, les problèmes entourant la répartition des surplus budgétaires vont paraître bien minimes. Comme le gouvernement Bouchard ne peut à court terme relancer le débat sur la souveraineté du Québec, il devrait se limiter au simple rôle d'être un bon gestionnaire.

Par contre, la démarche ici suggérée propose une façon de relancer le débat national, de renouer avec le large consensus qui prévalait lors de la Commission BélangerCampeau, de placer la question de l'avenir du Québec au centre de l'échiquier politique.

**Quarto:** amener les Québécois à se dire oui à eux-mêmes.

Les Québécois désirent donner une dernière chance au Canada. Notre proposition reflète l'ambiguïté des Québécois. En établissant un large consensus populaire, elle permettrait de créer une coalition arc-en-ciel. Cette proposition serait donc endossée:

- par une large majorité de nationalistes québécois qui, sans être purs et durs, rêvent depuis trente ans de voir un jour un Québec souverain;
- par les nationalistes mous tant libéraux qu'adéquistes;
- par beaucoup de fédéralistes québécois qui seraient tentés de voter oui à une telle proposition comme solution de dernier recours.

Cette démarche permettrait au gouvernement du Québec de bâtir à partir d'une approche non-partisane un large consensus populaire, parce qu'elle rejoint la grande majorité de la population qui est plutôt centriste. Les Québécois se diraient donc oui pour la première fois et ce avec une large majorité. À part une mince frange de purs et durs des deux extrémités, qui d'autre pourrait militer pour le non?

**Quinto:** amener le PLQ à supporter cette démarche

La dernière élection a montré que la tentative du PLQ de se doter d'un programme constitutionnel centré sur les préférences canadiennes a échoué. Ce dernier a déjà indiqué ses

intentions de développer une approche plus autonomiste dans les prochains mois afin de rejoindre l'électorat francophone.

La démarche proposée amènerait le Parti Libéral du Québec à se commettre davantage dans le cadre du renouvellement du fédéralisme canadien. Après tout, le PLQ a été porteur des grandes revendications autonomistes du Québec des 40 dernières années. La présente démarche s'inscrit dans la foulée du Rapport Allaire et de la Commission BélangerCampeau qui ont été tous deux endossés par le Parti libéral. En appuyant cette démarche, le PLQ s'inscrirait en continuité avec Jean Lesage et Robert Bourrassa et pourrait ainsi renouer ses liens de confiance avec l'électorat francophone qui boude ce parti depuis le début des années 1990.

Par contre, si jamais le PLQ s'opposait à la présente démarche, il devrait dire pourquoi il rejette maintenant des demandes qu'il avait lui-même formulées dans le Rapport Allaire. Il avouerait alors qu'il ne croit pas que le fédéralisme canadien soit vraiment « réformable » et que le reste du Canada puisse vraiment reconnaître les demandes traditionnelles du Québec. Le refus d'appuyer cette démarche couperait davantage le PLQ de l'électorat francophone.

Pour ces diverses raisons, il ne fait pas de doute pour nous que le PLQ endosserait la démarche proposée.

**Sexto:** amener le Parti québécois à endosser ce projet

Le Parti québécois devrait initier cette démarche pour plusieurs raisons.

La présente démarche s'inscrit, en dépit des apparences, dans la tradition du Parti québécois. Nous n'avons ici qu'à penser à la question référendaire de 1980, au beau risque du milieu des années 1980, à la proposition de référendums sectoriels de Parizeau en 1989, à l'endossement du rapport de la Commission Bélanger-Campeau de 1991, à l'offre de partenariat de 1995.

Le Parti québécois émergerait ainsi comme le parti qui a réussi à résoudre le contentieux Québec-Canada et à obtenir une réponse positive du ROC aux grandes revendications autonomistes du Québec. Les objectifs de l'article 1 du programme du PQ auraient en grande partie été atteints. Le Québec aurait ainsi obtenu un genre de souveraineté-association ou souveraineté-partenariat, tout en évitant les conséquences négatives d'une rupture trop brutale.

En adoptant une telle démarche, le Parti québécois démontrerait qu'il est un parti de tous les Québécois, qu'il n'est pas un parti dominé essentiellement par les Ayatollas de la souveraineté, qu'il forme un parti pragmatique qui est capable de réunir les Québécois de toutes allégeances dans un projet commun.

Par contre, en cas de refus du ROC, le Parti québécois aurait réuni les conditions gagnantes pour tenir un référendum sur la souveraineté.

**Septimo:** amener le reste du Canada à accepter les demandes québécoises

En adoptant cette approche, le gouvernement du Québec aurait de bonnes chances de faire accepter par le ROC ses demandes pour plusieurs raisons bien simples. D'une part, le Canada serait obligé de négocier à la suite de la décision de la Cour Suprême. D'autre part, il serait très intéressé par la présente démarche, parce qu'elle mettrait fin une fois pour toutes au contentieux Québec-Canada. Cette démarche serait d'autant plus crédible qu'elle serait initiée et endossée par un gouvernement souverainiste. Le ROC serait d'autant plus tentée d'acquiescer aux demandes du Québec qu'il aurait la certitude que tout rejet de sa part de ces demandes serait suivi d'un référendum sur la souveraineté. Le Canada verrait donc la menace de son démantèlement disparaître avec la fin de l'incertitude politique qui a dominé la vie canadienne ces vingt dernières années. Le Canada retrouverait la stabilité politique dont il a besoin.

**Octavo:** garder toutes les options ouvertes

Un tel référendum aurait donc d'immenses conséquences. Le ROC ne veut présentement rien entendre d'un fédéralisme asymétrique, d'un statut particulier ou de société distincte pour le Québec. En dépit de cela, il serait forcé de négocier face à un Québec uni et fort. Face au large consensus québécois exprimé lors d'un référendum, le reste du Canada serait en état de faiblesse.

Tout refus de négocier de la part du reste du Canada aurait d'immenses répercussions internationales qui faciliteraient ultérieurement la reconnaissance du Québec comme État souverain. En rejetant les demandes du Québec, c'est le reste du Canada qui forcerait ce dernier à tenir un référendum sur la souveraineté.

Le Québec ressortirait donc gagnant d'une telle démarche peu importe son issue. Si jamais le reste du Canada disait oui à une telle démarche, les gains pour le Québec seraient extraordinaires. Le peuple québécois aurait pour ainsi dire acquis des grands pans de sa souveraineté sans souffrir des affres d'une rupture brutale. Par contre, si le reste du Canada disait non, le gouvernement du Québec aurait alors le mandat de tenir un référendum sur la souveraineté. Et contrairement à 1992, le gouvernement du Québec serait disposé à exercer ce mandat.

Donc, le peuple québécois conserve dans le cadre de la démarche proposée toutes ses options.

Conclusion

Les Québécois souffrent présentement de fatigue constitutionnelle. Ils perçoivent le débat entourant l'avenir du Québec comme une source interminable de conflits stériles. Le principal mérite de la proposition mise de l'avant ici est de montrer qu'il est possible de mettre fin au contentieux Québec-Canada et de redéfinir une fois pour toutes les relations du Québec avec le reste du Canada dans un délai assez court.

En dépit de ses avantages indéniables, cette démarche a peu de chance d'être retenue par l'actuel gouvernement du Québec. La principale source d'opposition à la proposition mise de l'avant ici risque de venir non des fédéralistes ou du reste du Canada qui seraient plutôt « piégés » par cette proposition mais de l'aile la plus militante du Parti québécois qui y verrait une trahison de son idéal politique. Comme ces militants composent la base du Parti québécois et compte tenu de la culture politique de ce parti, Lucien Bouchard aurait fort à faire pour faire entériner une telle démarche. Pourtant, n'est-ce pas un peu cette démarche que proposait Jacques Parizeau lors de la campagne électorale de 1989, alors qu'il affirmait qu'il irait chercher les pouvoirs dont le Québec a besoin par une série de référendums. Sa proposition alors était de faire la souveraineté à la pièce.

Malgré tout, ce n'est que par une proposition semblable à celle-ci que le peuple québécois pourra faire débloquer la présente situation. Il faudrait pour ce faire que Lucien Bouchard fasse preuve de la même détermination que celle qu'il a démontrée dans la poursuite de l'objectif du déficit zéro et qu'il décide de confronter les militants de son parti sur cette question.

Le Québec est à la croisée des chemins. Il est encore maître de son destin. Plusieurs voies sont ouvertes devant lui. Le présent document montre qu'avec un peu de vision il est possible de débloquer le contentieux Québec-Canada. Mais seul l'avenir nous dira la route que le gouvernement du Québec s'apprête à suivre. Le débat est donc ouvert.

---

2. Jean Charest a non seulement endossé le concept de l'égalité des provinces mais il a presque fait une religion de la coopération interprovinciale, acceptant dans le processus une cogestion d'une variété de programmes avec le gouvernement fédéral.

3. Ces quatre indicateurs ont été développés par mon collègue Jean-Herman Guay dans le cadre d'études produites par le GROUPE.